



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 13 avril 2017

AVIS DE CONVOCATION

AVIS est par les présentes donné qu'une **séance extraordinaire** du conseil d'arrondissement est convoquée par le maire de l'arrondissement, M. Russell Copeman, pour être tenue au 5160, boulevard Décarie, 4^{ième} étage à Montréal, le jeudi **13 avril 2017 à 9 heures**, et qu'il y sera pris en considération les sujets énumérés à l'ordre du jour ci-joint :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 avril 2017 à 9 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

10.03 Commentaires

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de commentaires du maire et des conseillers.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions et commentaires du public.

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1177202015

Autoriser le versement de contributions financières totalisant 15 000 \$ (incluant toutes les taxes si applicables), réparties comme suit : 7 500 \$ à l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) et 7 500 \$ au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » pour la saison estivale 2017.

40 – Réglementation

40.01 Règlement – Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1173558001

Accorder une dérogation mineure à la hauteur du rez-de-chaussée pour la construction d'une école, sur le lot 3 322 597 (rue de Terrebonne), en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), ne peut être pris en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

DONNÉ À MONTRÉAL ce 10 avril 2017.

Original signé

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1177202015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières totalisant 15 000 \$ (incluant toutes les taxes si applicables), réparties comme suit : 7 500 \$ à l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) et 7 500 \$ au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » pour la saison estivale 2017.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ (incluant toutes les taxes si applicables), à l'organisme Association des Philippins de Montréal et Banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) le 16 juillet 2017;

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ (incluant toutes les taxes si applicables), à l'organisme Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance des Philippines » le 17 juin 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2017-04-11 08:30

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177202015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières totalisant 15 000 \$ (incluant toutes les taxes si applicables), réparties comme suit : 7 500 \$ à l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) et 7 500 \$ au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » pour la saison estivale 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les organismes Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) et le Conseil des associations canadiennes philippines du Québec (le «Conseil») organisent des événements importants pour la communauté philippine de l'arrondissement. Conformément à l'énoncé de sa mission, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) contribue annuellement au succès de ces événements, notamment :

- en facilitant l'obtention des permis nécessaires;
- en fournissant une scène pour les représentations culturelles;
- en fournissant les branchements électriques requis;
- en fournissant des tables à pique-nique et des barricades.

En plus du soutien logistique offert par l'arrondissement, F.A.M.A.S. et le Conseil ont chacun fait une demande de soutien financier pour les aider à couvrir des dépenses d'acquisition ou de location de matériel nécessaire à la réalisation de l'édition 2017 de leur événement respectif. Ce sommaire vise à octroyer une contribution de 7 500 \$, taxes comprises si applicables, à chaque organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 170183 (27 juin 2016) - Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes sans but lucratif de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-

Grâce et le Cadre de référence en sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CA16 170126 (2 mai 2016) - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ (incluant toutes les taxes applicables), à l'Association des Philippins de Montréal et Banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) le 17 juillet 2016. Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ (incluant toutes les taxes applicables), au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de la Journée de l'indépendance des Philippines le 25 juin 2016.

DESCRIPTION

Il s'agit de demandes de soutien financier formulées par F.A.M.A.S. pour la tenue de la Fête des villages des Philippines (« Pista Sa Nayon ») qui aura lieu le 16 juillet 2017 au parc MacKenzie-King et par le «Conseil» pour la Journée de l'indépendance des Philippines qui aura lieu le 17 juin 2017, également au parc MacKenzie-King. Les contributions serviront entre autres à couvrir des dépenses d'acquisition ou de location de tentes pour les événements prévus dans ce parc.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement a adopté, en juin 2016, le Cadre de référence pour l'attribution de soutien locatif et financier en sports et loisirs. Dans ce document, l'Arrondissement confirme ses orientations stratégiques.

L'offre de services en sport et loisir doit répondre aux attentes de la population et viser le bien-être collectif. Elle se définit en fonction des divers groupes d'âges, des familles et des différentes communautés établies sur le territoire de l'Arrondissement. Elle vise à établir des liens sociaux entre les personnes et les groupes et encourage la promotion de saines habitudes de vie. L'Arrondissement a comme stratégie principale de collaborer avec les OSBL issus du milieu dans le but de réaliser la mission même du loisir public. Afin de répondre à l'ensemble des besoins des citoyens, l'offre de services est structurée en fonction des trois niveaux de services et de mise en oeuvre que sont la proximité de voisinage, le quartier et l'Arrondissement. La proximité de voisinage englobe notamment les espaces verts, les parcs de voisinage, les sentiers de marche et de vélo et les patageoires; autrement dit les principaux lieux de convergence où se développent les liens sociaux et la réciprocité. L'offre de services permet de participer à la construction de ces liens d'appartenance entre les citoyens, notamment par la proposition de camps de jour et l'organisation de fêtes de quartier. L'offre de services pour la pratique de loisir sera développée avec les groupes ou associations communautaires et dans le respect des cultures locales. Elle sera accessible à tous et favorisera la socialisation et la participation d'un maximum de personnes, Elle fera la promotion de la santé, sera récréative et incitera au plaisir et à la détente, sans système de grande compétition, soit à la manière du bon voisinage.

Dans cet esprit, les deux organismes répondent aux besoins de voisinage dans leur milieu respectif. F.A.M.A.S. organise « Pista Sa Nayon », soit la Fête des villages des Philippines qui se tiendra le 16 juillet 2017. Différentes activités culturelles et de loisir sont organisées afin de rejoindre plus de 1800 membres de la communauté ainsi que les citoyens intéressés à mieux connaître la culture philippine. Quant à la Journée de l'indépendance des Philippines, 17 juin 2017, elle est réalisée par le «Conseil» et attire plus de 1500 citoyens de la communauté philippine qui résident dans l'arrondissement et ailleurs dans l'agglomération. Cet organisme intervient auprès des clientèles plus isolées de la communauté, telles que les jeunes et les aînés, facilitant ainsi le développement de leur plein potentiel citoyen.

En plus d'un soutien financier, l'arrondissement offre de l'équipement (barricades, tables, scène mobile et électricité). Un représentant de la DCSLDS est présent sur le site lors de ces événements et peut évaluer le bon déroulement. Le représentant peut donc fournir ses recommandations pour l'autorisation des deux événements et du soutien financier. En 2016, ces événements ont attiré plus de 1500 citoyens qui ont pu profiter des différentes activités en place. Le budget alloué par l'arrondissement représente près de 42 % du budget total de l'événement. En 2016, les deux organismes ont bien utilisé ces contributions, et ce, selon les modalités demandées.

Ces événements permettent de réaliser certains objectifs poursuivis par l'Arrondissement dans sa Déclaration pour un arrondissement en santé et soutienne le «vivre ensemble» par la participation et l'ouverture de ces organismes à faire vivre différentes expériences aux citoyens de l'arrondissement.

Conformément aux procédures établies par l'arrondissement, les organismes ont fourni tous les documents et informations nécessaires pour être reconnus admissible uniquement pour la réalisation des événements publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ pour chaque organisme est prévue au budget de fonctionnement de la DCSLDS. Ces contributions incluent toutes les taxes si applicables.

Imputation	Montant	Exercice financier	Demande d'achat
Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.)			
2406.0010000.300741.07123.61900.016490	7500 \$	2017	490773
Conseil des associations canadiennes philippines du Québec			
2406.0010000.300741.07123.61900.016490	7500 \$	2017	490749

Les crédits ont été réservés par les demandes d'achat 490773 et 490749.

Les contributions consenties serviront à la location et l'achat de matériel pour la mise en oeuvre des événements. Advenant un surplus budgétaire, les organismes utiliseront les sommes dégagées pour la réalisation de leurs activités régulières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Permetts l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers: soit le sport, le loisir, le développement social et la culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans une approche de vivre ensemble et compte tenu du caractère cosmopolite de l'arrondissement, ces événements favorisent à la fois le développement du sentiment d'appartenance à un quartier et les échanges interculturels nécessaires pour assurer la qualité du milieu de vie offert dans l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sous la responsabilité des deux organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Remise des contributions financières aux organismes;

- Visite terrain lors des événements;
- Soutien logistique pour l'organisation des deux événements;
- Suivi et évaluation de la réalisation des événements;
- Bilan des événements avec les promoteurs et réception du budget réel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève FRAPPIER
Chef de section

Tél : 514 868-5076

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Sonia GAUDREAU
Directrice

Tél :

Télécop. :

Le : 2017-04-06

5148684956

Dossier # : 1177202015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières totalisant 15 000 \$ (incluant toutes les taxes si applicables), réparties comme suit : 7 500 \$ à l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) et 7 500 \$ au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » pour la saison estivale 2017.

Lettres de demandes financières et budgets prévisionnels:
- Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.)



[DEM Lettre Sout Financier 2017-Pista Sa Nayon 16 juillet 2017.pdf](#)

- Conseil des associations canadiennes philippines du Québec



[DEM Lettre Sout Fin CCFAQ 17 juin 2017.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève FRAPPIER
Chef de section

Tél : 514 868-5076

Télécop. :



FAMAS

FILIPINO ASSOCIATION OF MONTREAL AND SUBURBS, INC.
Association des Philippines de Montréal et Banlieues, Inc.

March 26, 2017

Executive Board
2015-2017

Corazon Santiago-Aberin
President

Cesar Manuel
Vice President Internal

Svetlana Suarez
Vice President External

Kathleen Rebugio
Secretary

Mimi Gasapo
Treasurer

Ernel Lebario
Auditor

Aristia Elumbaring
Accountant

Lourdes Fabia
Public Relations Officer

Babylon Gonowon
Education Director

Angelita Vasquez-Ramos
Membership Director

ROY BALANIS
Sports & Youth Director

Ruben Matienzo
Outreach Director

Mercy Sia
Special Projects Director

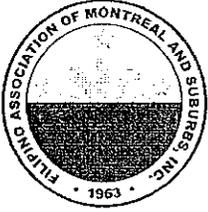
Sonia Gaudreault
Directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
Arrondissement Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce
4e étage, suite #400
5160, boul. Décarie
Montréal, H3X 2H9

Dear Ms. Gaudreault,

The Filipino Association of Montreal & Suburbs better known as FAMAS provide social, cultural and recreational services. We welcome Newcomers in our community, raises funds and provides aid when there is a calamity back home. FAMAS is also a point of entry for those in need of information for federal and provincial programs. We look closely with the Council on issues dealing with municipal matters. The Filipino community in Quebec now exceeds 30,000 persons of whom some 13,000 reside in Cote des Neiges - Notre Dame de Grace.

As we celebrate our yearly traditional Philippine Festivity, Pista Sa Nasyon, it reminds us of our culture, values and traditions and be proud to say that we give thanks to the bountiful blessings from the Almighty. Pista sa Nasyon is very well attended from Filipinos and non Filipinos from all walks of life. It is open to the public and we showcase the local talents, and other communities as well, try the sumptuous food and delicacies of the participating local restaurant owners.

The objective of the event is to attract 1500-2000 people again this year from the Borough and across Montreal. The big event is scheduled on July 16, 2017, an all day affair that will start from 9:00 am till 10:00 PM, including the cleaning up. It will be held at McKenzie King Park. We would like to appeal for a grant in the amount of \$10,000.00. We need to rent tents, extra tables and



chairs, props and decorations, sound system and additional expenses.

FAMAS

FILIPINO ASSOCIATION OF MONTREAL AND SUBURBS, INC.
Association des Philippines de Montréal et Banlieues, Inc.

Executive Board
2015-2017

We are waiting for your favorable reply and we want to thank you in advance for your continued support and collaboration with us.

Corazon Santiago-Aberin
President

Cesar Manuel
Vice President Internal

Yours truly,

Svetlana Suarez
Vice President External

Kathleen Rebugio
Secretary



Svetlana Suarez

Mimi Gasapo
Treasurer

VicePresident, FAMAS

Ernel Lebario
Auditor

Aristia Elumbaring
Accountant

Lourdes Fabia
Public Relations Officer

Babylyn Gonowon
Education Director

Angelita Vasquez-Ramos
Membership Director


Sports & Youth Director

Ruben Matienzo
Outreach Director

Mercy Sia
Special Projects Director

FILIPINO ASSOCIATION OF MONTREAL AND SUBURBS INC.
Pista sa Nayon Event
Forecast Financial Statement as of July 16, 2017

	Year 2016	Year 2017
REVENUE		
CDN & NDG BOROUGH Contribution	\$ 7 500,00	\$ 7 500,00
Tent Rentals Collection	\$ 6 311,29	\$ 6 469,07
Souvenir Program Advertisements	\$ 3 307,50	\$ 3 390,19
TOTAL REVENUES	\$ 17 118,79	\$ 17 359,26
EXPENSES		
Chapiteau National Tent	\$ 8 371,19	\$ 8 580,47
Souvenir Program Printing	630,00	645,75
Supplies and Cutlery	157,50	161,44
Gifts	126,00	129,15
Food and Beverages	649,64	665,88
Pista sa Nayon Streamer	126,00	129,15
Sound System	525,00	540,00
Tent Installers tip	60,00	65,00
Table & Chair rentals	1 500,00	1 537,50
Parlor Games	140,00	143,50
4 Large Lechon	750,00	1 080,00
Delivery & packaging fee	220,00	225,50
TOTAL EXPENSES	\$ 13 255,33	\$ 13 903,34
NET INCOME	\$ 3 863,46	\$ 3 455,92
Prepared by:		
Aristia Elumbaring		

Letter for Financial Aid Request

15 February 2017

Ms. Sonia Gaudreault

Direction de la culture, des sports et des loisirs
et du developpement social
Arrondissement Cote-des-Neiges-Notre-dame-des-Grace
Montreal, QC H3X 2H9

Ms. Gaudreault,

The Council of Canadian Filipino Associations of Quebec is hosting the annual Celebration of the 119th Anniversary of the Declaration of Philippine Independence, at MacKenzie King Park, on Saturday June 17, 2017.

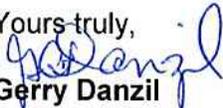
A parade will be featured in the morning, from 11:30am to 1:30pm. The parade will consist of the colors, floats of the various associations and organizations and participating businesses, and other interested parties. We are expecting 1500 to 2000 people attending the activities in the park and in the surrounding streets.

After the parade, a sumptuous lunch will be served at the park for our guest speakers, municipal and borough officials, as well as federal and Quebec officials, and invited multicultural performing groups. Food is provided by sponsors, various Filipino associations, and business organizations.

The multicultural show will start at 2:30pm and will feature performing groups of invited cultural communities.

For all these activities, we would like to request for your financial support of \$7,500 and kind assistance in obtaining the required permits and materials (portable stage with electric hook-ups, picnic tables, 100 garbage bins, metal barricades to contain the events in the park). Your support and financial assistance will ensure the success of this annual Celebration of the 119th Anniversary of the Declaration of Philippine Independence.

We have designated Mr. James de la Paz as the overall coordinator of this event, one of the largest general assembly in our community.

Yours truly,

Gerry Danzil
CCFAQ President

Cc: Russell Copeman, Borough Mayor, CdN-NdG
Marvin Rotrand, Councillor for Snowdon
Lionel Perez, Councillor for Darlington

Attached herewith is PROJECTED FINANCIAL STATEMENTS

PROJECTED FINANCIAL STATEMENTS
119th Anniversary of Declaration of Philippine Independence
June 17, 2017

INCOME

Grant from NDG-CDN Borough	\$ 7,500.00
Tent rentals	\$ 2,200.00
Souvenir program ads	\$ 1,500.00
Donations - cash	\$ 1,000.00
Donations - in kind	\$ 3,300.00
	<hr/>
	\$15,500.00
	=====

EXPENSES

Tents	\$ 5,900.00
Insurance	\$ 1,700.00
Souvenir program	\$ 2,000.00
Car rentals and decorations	\$ 700.00
Honorarium	
Cannons	\$ 1,000.00
Black Watch Pipers	\$ 350.00
Folkloric dance groups	\$ 500.00
Food and supply items	\$ 2,000.00
Sound system	\$ 800.00
Supplies	\$ 250.00
Media coverage	\$ 300.00
	<hr/>
	\$15,500.00
	=====

Dossier # : 1177202015

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social , Direction

Objet :

Autoriser le versement de contributions financières totalisant 15 000 \$ (incluant toutes les taxes si applicables), réparties comme suit : 7 500 \$ à l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) et 7 500 \$ au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » pour la saison estivale 2017.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1177202015 cert. fonds DSLCDS - Association philippine de Montréal \(F.A.M.A.S.\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources
financières
Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-10

Hélène BROUSSEAU
Chef de division, ressources financières

Tél : 514 872-0419

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

No. de dossier	117720215
Nature du dossier	Contribution financière
Financement	Budget de fonctionnement

Ce dossier à autoriser le versement de contributions financières totalisant 15 000 \$ (incluant toutes les taxes si applicables), réparties comme suit : 7 500 \$ à l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) et 7 500 \$ au Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » pour la saison estivale 2017.

Imputer la dépense comme suit :

GDD 1177202015 - Association philippine (F.A.M.A.S.)

Imputation	2017
2406.0010000.300741.07123.61900.016490 .0000.000000.000000.000000.0000	15 000,00 \$
CR: CDN - Gestion sports, loisirs, dév. soc. A: Exploitation des centres commun. - Act.récréatives O: Contribution à d'autres organismes SO: Organismes sportifs et récréatifs	
Total	15 000,00 \$

Les crédits ont été réservés par les demandes d'achat nos 490749 et490773

Cette dépense est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction des sports, loisirs, culture et développement social de l'arrondissement CDN/NDG.



Dossier # : 1173558001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à la hauteur du rez-de-chaussée pour la construction d'une école, sur le lot 3 322 597 (rue de Terrebonne), en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder une dérogation mineure à la hauteur du rez-de-chaussée pour la construction d'un bâtiment sur le lot 3 322 597 (rue de Terrebonne), tel que présenté aux plans intitulés « Élévations », préparés par Leclerc associés - architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 12 janvier 2017, afin de permettre d'établir le plancher du rez-de-chaussée sous le niveau du trottoir, et ce, malgré l'article 5 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (01-276) qui définit le rez-de-chaussée comme étant le premier plancher hors-sol en tout ou en partie au-dessus du niveau du trottoir et le plafond immédiatement au-dessus.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2017-02-07 14:48

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173558001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à la hauteur du rez-de-chaussée pour la construction d'une école, sur le lot 3 322 597 (rue de Terrebonne), en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006).

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant, la Commission scolaire English de Montréal, désire construire une nouvelle école pour les enfants handicapés. Les dispositions relatives à la hauteur peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 2 du règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La Commission scolaire désire construire une nouvelle école de deux étages adaptée aux besoins des enfants handicapés. Cependant, le niveau naturel du terrain, sur lequel sera construite l'école, est inférieur au niveau de la rue, d'approximativement 1.7 m. L'article 5 du règlement d'urbanisme (01-276) définit le rez-de-chaussée comme étant un espace compris entre le premier plancher, hors-sol en tout ou en partie, au-dessus du niveau du trottoir et le plafond situé immédiatement au-dessus. En raison du terrain qui est plus bas que le niveau du trottoir, cette disposition a pour conséquence d'identifier l'étage du bâtiment comme le rez-de-chaussée et de fixer la hauteur du bâtiment à 1 étage.

Cette disposition rend donc le bâtiment non conforme à la réglementation d'urbanisme (01-276) puisque le terrain est situé dans un secteur dont la hauteur de construction minimale et maximale est de 2 étages pour 9 m.

Il est donc impossible de réaliser un nouveau bâtiment qui respecte à la fois les dispositions pour la hauteur minimale de construction prescrite et la hauteur pour un rez-de-chaussée.

Pour déterminer si le projet est recevable, la demande de dérogation mineure doit remplir les conditions énumérées à l'article 3 du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006), que l'on retrouve dans le tableau suivant :

CONDITIONS	OUI	NON	SANS OBJET	COMMENTAIRES
L'application des dispositions visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande.	X			En raison de la différence de hauteur entre le niveau naturel du terrain, qui est en contrebas par rapport à celui du trottoir Il est impossible de réaliser un nouveau bâtiment qui respecte à la fois les dispositions de hauteur de construction prescrite et la hauteur maximale pour un rez-de-chaussée.
La demande doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.	X			La demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.
La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance de leur droit de propriété, par les propriétaires des immeubles voisins.	X			La demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.
Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis de construction pour ces travaux et les a effectués de bonne foi.			X	Le requérant a déposé une demande de permis. Le permis pour réaliser les travaux sera émis si la dérogation mineure est autorisée. Les travaux n'ont pas été entrepris.

JUSTIFICATION

La direction est favorable à ce que la dérogation mineure soit accordée pour les raisons suivantes :

- le règlement pose un préjudice sérieux au requérant, l'empêchant de réaliser un bâtiment qui respecte à la fois les dispositions sur la hauteur du rez-de-chaussée et la hauteur de construction prescrite pour le bâtiment;
- le projet proposé vise à réaliser une nouvelle école adaptée aux besoins des enfants handicapés;
- la demande rencontre les conditions pour autoriser une dérogation mineure;
- lors de sa rencontre du 18 janvier 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la dérogation mineure tel que demandé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

25 janvier 2017 Publication dans les journaux

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

25 janvier 2017 Publication dans les journaux

13 février 2017 Adoption de la résolution par le CA qui autorise la dérogation mineure

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / FAVORABLE

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en aménagement

Tél : 514 868-4463
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-24

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Approuvé le : 2017-01-30

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Accorder une dérogation mineure à la hauteur du rez-de-chaussée pour la construction d'une école, sur le lot 3 322 597 (rue de Terrebonne), en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006).



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Séance publique, le **mercredi 18 décembre 2017**, à 18 h 30
5160, boulevard Décarie, 4^e étage, à la salle Est/Ouest

Extrait du compte rendu

4.4. Étude d'une demande de dérogation mineure visant à déroger à la hauteur du plancher pour un rez-de-chaussée.

Responsable du dossier : Dino Credico, conseiller en aménagement
Adresse : 99999 de Terrebonne (lot 3 322 597)
Requête : 3001259360

Délibérations du comité

Attendu que la direction est favorable à la demande de permis de transformation.

Le comité recommande au conseil d'arrondissement

D'autoriser, la dérogation mineure, pour établir la hauteur du rez-de-chaussée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en aménagement

Tél : 514 868-4463
Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1173558001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Accorder une dérogation mineure à la hauteur du rez-de-chaussée pour la construction d'une école, sur le lot 3 322 597 (rue de Terrebonne), en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 17006).

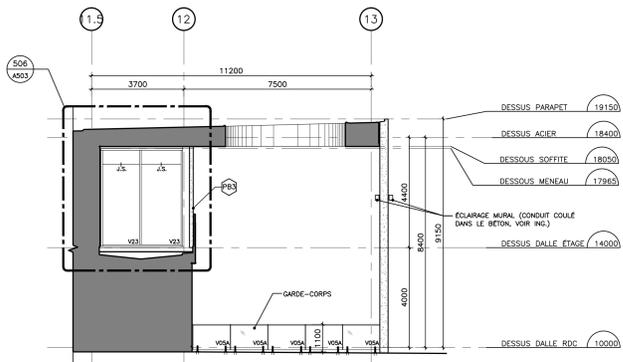


PLANS "ÉLÉVATIONS": [15M110_CCU_Elevations_2.pdf](#)

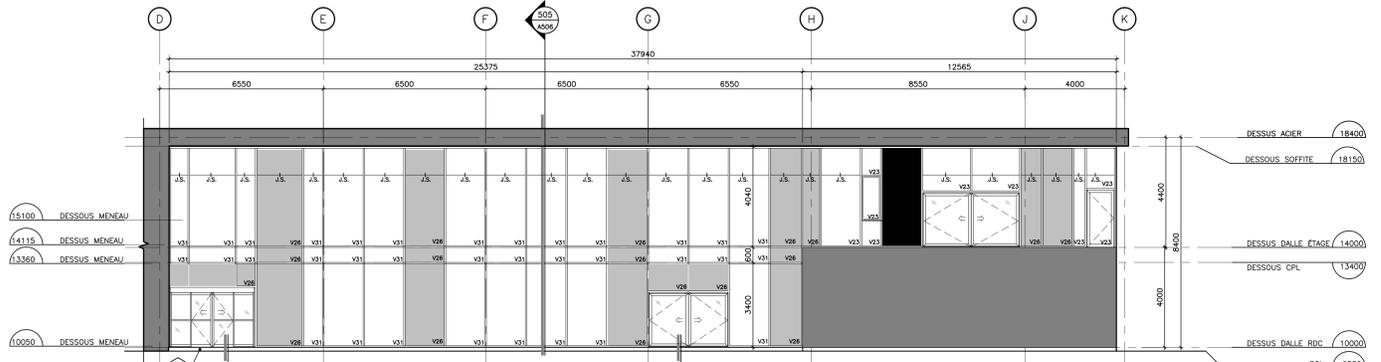
RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en aménagement

Tél : 514 868-4463
Télcop. : 000-0000



ÉLEVATION LATÉRALE PARTIELLE NUTRITION
Echelle: 1=100



ÉLEVATION AVANT PARTIELLE MUR-RIDEAU - RUE DE TERREBONNE
Echelle: 1=100

ÉLÉVATIONS:

- (PBI) PANNEAU DE BÉTON PREFABRIQUÉ NON-TEXTURE BLANC
- (PB) PANNEAU DE BÉTON PREFABRIQUÉ NON-TEXTURE ANTHRACITE
- (PBT) PANNEAU DE BÉTON PREFABRIQUÉ TEXTURE BLANC
- (PBT) PANNEAU DE BÉTON PREFABRIQUÉ TEXTURE ANTHRACITE
- (PBI) PANNEAU DE BÉTON PREFABRIQUÉ PEINT
- (BFA) BÉTON DE FONDATION AFFINÉ
- (AP) REVÊTEMENT D'ALUMINIUM EN PLAQUE
- (AL) TIRMINI ISOLÉ AVEC PLAQUE D'ALUMINIUM POLI
- (BA) BLOC ARCHITECTURAL
- () SECTION QUARTÉE "FRAMELESS"

POUR TOUTES LES VITRES RÉFÉRIER À LA SECTION DE DORS 08 01 00

LA LOCALISATION DES LITEAUX EST À TITRE INDICATIF SEULEMENT ET NON LIMITATIF. COORDONNER AVEC STRUCTURE ET LES AUTRES EXIGENCES AUX PLANS ET DÉTALS.

J.S. LITEAU TEMPORAIRE EN ACIER GALVANISÉ, À PENSER SUR SA SECTION APPARENTE. (VOIR DOCUMENTS STRUCTURE)

J.S. LITEAU STRUCTURAL EN ACIER GALVANISÉ, À PENSER SUR SA SECTION APPARENTE. (VOIR DOCUMENTS STRUCTURE)

J.L. LITEAU LIBRE EN ACIER GALVANISÉ, À PENSER SUR SA SECTION APPARENTE. (TOURNER PAR STRUCTURE)

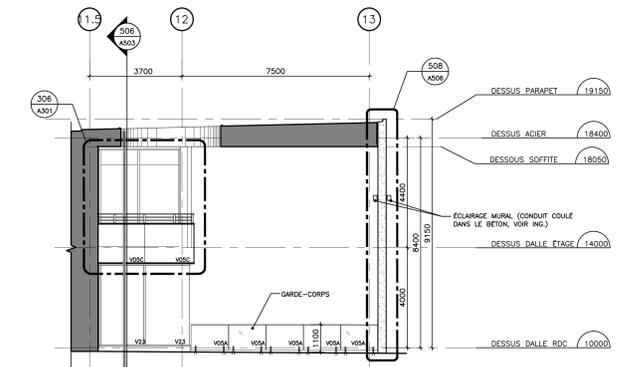
J.A. JOINT ANTISISMIQUE

ABBREVIATIONS DIVERSES

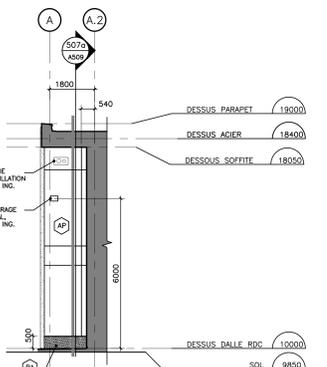
- S.A.L. SOLIN D'ALUMINIUM PRÉSENT DE COULER S'APPARENTANT AU MUR RIDEAU
- S.A.C. SOLIN D'ACIER GALVANISÉ ET PRÉSENT DE COULERS AU DORS DE L'ANCHORE (3 COULERS AU TOTAL)
- J.S.S. JOINT DE SILICONE STRUCTURAL
- J.S. JOINT DE SILICONE
- J.B. JOINT DE PANNEAU DE BÉTON
- J.C. JOINT DE CONTRÔLE
- J.P. JOINT DANS LES PANNEAUX MÉTALLIQUES
- P.A.L. PLAQUE D'ALUMINIUM
- O.B. OUVREUSE BRUTE

NOTE GÉNÉRALE - PANNEAUX DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ

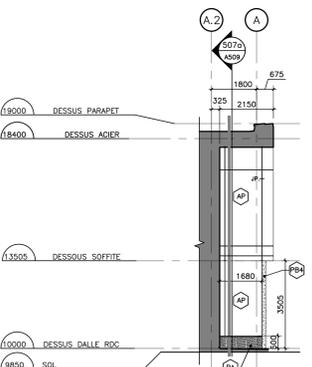
PRÉVOIR TOUS LES PRÉLÈVEMENTS NÉCESSAIRES À L'ALIMENTATION MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES, BORDS DES APPELS STÉCANIQUES, CONDUITS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES INTÉRIEURS DANS LES PANNEAUX DE BÉTON AVANT LA FABRICATION DES PANNEAUX À COORDONNER AVEC LES INGENIEURS ET LE FABRICANT DE PANNEAUX.



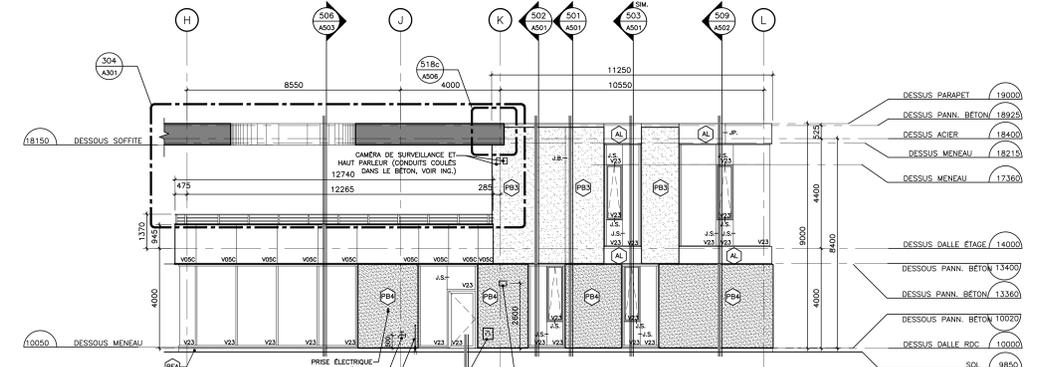
ÉLEVATION LATÉRALE PARTIELLE LOGGIA
Echelle: 1=100



ÉLEVATION LATÉRALE PARTIELLE ESC-1
Echelle: 1=100



ÉLEVATION LATÉRALE PARTIELLE VESTIBULE 111
Echelle: 1=100

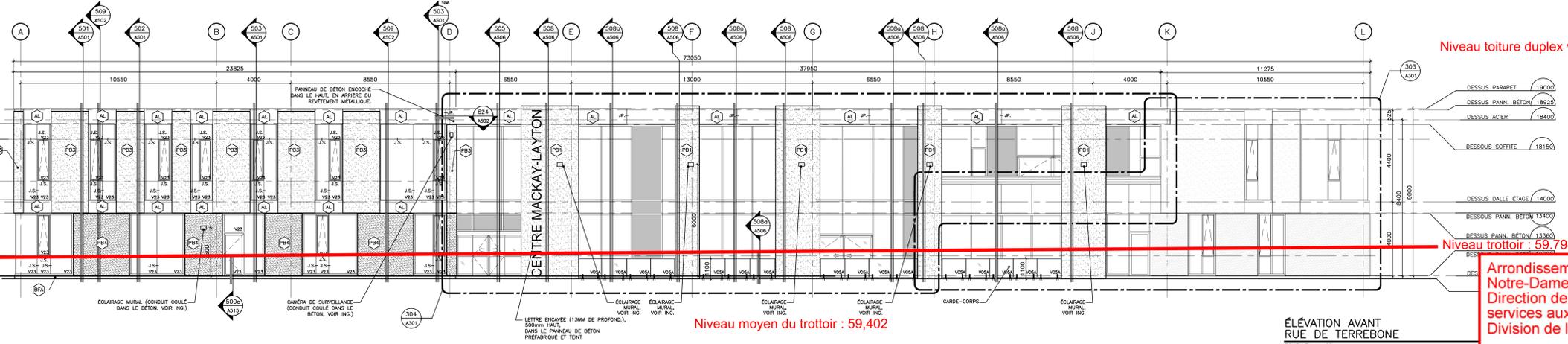


ÉLEVATION AVANT PARTIELLE LOGGIA - RUE DE TERREBONNE
Echelle: 1=100

VITRAGES:

- () PANNEAU TIMPNI

Niveau uniforme parapet : 67,200
 Niveau haut toiture : 66,950
 Niveau étage : 62,200
 Niveau trottoir : 59,011
 Niveau RDC : 58,200



ÉLEVATION AVANT RUE DE TERREBONNE
Echelle: 1=100

Niveau toiture duplex voisin : 67,630

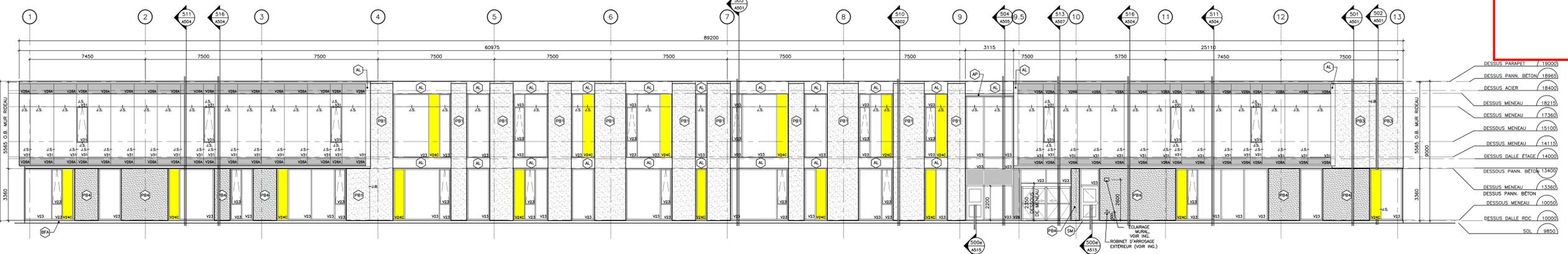
Niveau moyen du trottoir : 59,402

Niveau trottoir : 59,794

Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
 Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises
 Division de l'urbanisme

12 janvier 2017

Reçu le



ÉLEVATION LATÉRALE COUR D'ÉCOLE
Echelle: 1=100

PROJET
CONSTRUCTION NOUVEAU BÂTIMENT CENTRE MACKAY - P.E. LAYTON

ADRESSE
 - rue de Terrebonne, Montréal

PROPRIÉTAIRE
 Commission scolaire English-Montreal

TITRE DU DESSIN
ÉLÉVATIONS AVANT ET LATÉRALES (COUR D'ÉCOLE)

DESIGNER ARCHITECTURE 15M110
 144-282-3970
 144-282-4101

DESIGNER ARCHITECTURE
 15M110

DESIGNER ARCHITECTURE
 T-3878

DESIGNER PAR
 CHARGÉ DE PROJET

ÉCHELLE
 indiquée

A301

